



ADSP

Association d'usagers pour la Défense
du Service Public du pays de Luçon

Adhérente de la coordination nationale des comités des défense
des hôpitaux et maternités de Proximité, 1 rue Jean Moulin 70200 LURE
Adhérente de la Convergence des services publics, Hôtel de ville 23000 GUERET

Adresses :

Forum des associations

6, rue St Mathurin

85400 LUÇON

mail : adsp.pays.lucon@voila.fr

COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité

Fondée à Sainte Affrique en 2004

Siège social : 1 rue Jean Moulin – 70200 LURE

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00017

Association agréée - Arrêté du 14/08/2008 - N2008AG0003

Site : <http://www.coordination-nationale.org>

Contact : postmaster@coordination-nationale.org



Président Michel ANTONY - Michel.Antony@wanadoo.fr Adresse personnelle : 3
rue Labarbe 70200 MAGNY VERNONIS - Tel.03.84.62.91.65- 09.62.51.02.57

Vice-Présidente : Françoise NAY – jean.rostandivry@wanadoo.fr

Adresse personnelle : 3rue Coutant 94200 IVRY sur Seine – tel : 01.46.72.63.82 – 06.07.89.06.57

Madame la Directrice de l'ARS
17, boulevard Gaston Doumergue
44262 NANTES CEDEX 2

Objet : Urgences et SMUR menacés

Luçon, le 25 janvier 2012

Madame la Directrice,

Urgences et SMUR menacés !

Les habitants du Pays de Luçon croient se réveiller d'un mauvais rêve : ils se retrouvent en Mai 2003, à l'époque du Directeur de l'ARH, M.Péricard, qui avait annoncé la fermeture des urgences à Luçon et la mise en place d'un SMUR saisonnier !!

En 2011 vous ressortez le dossier !, Or, en tant que Présidente de l'ADSP (Association d'usagers pour la Défense du Service Public du pays de Luçon) je tiens à vous dire, Madame la Directrice, que ce que la population avec les élus et les personnels ont refusé à cette époque, ils ne l'accepteront pas plus aujourd'hui.

Où est la sécurité du patient ?

Où est la proximité ?

C'est une amputation de l'hôpital multi-sites alors que, au contraire celui-ci a besoin de moyens supplémentaires, en particulier des postes anesthésistes pour répondre aux besoins de santé des populations concernées ; et ce besoin n'est pas à temps partiel mais bien toute l'année.

Nous vous demandons, Madame la Directrice de l'ARS, solennellement de bien vouloir revoir votre décision. La population du pays de Luçon est très attachée au site de Luçon dans le cadre du multi-sites et n'acceptera pas de subir tous les 10 ans des attaques touchant sa santé, sa qualité de vie.

Votre projet doit être enterré de façon définitive. La population est déterminée à défendre les services de l'hôpital dans le cadre du multi-sites La Roche sur Yon –Luçon- Montaigu.

Je vous prie d'accepter, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée

Evelyne Deluze
Mme la Présidente de l'ADSP
Représentante pour Région Pays de Loire de la CN
Suppléante du collège des usagers à la CRSA

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Déclarée à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte (Vendée)
Le 4 Février 1999 (n°0851004470)(n°2111, J.O. du 27 Février 1999)
Modifiés le 10 Octobre 2002(n°3075, J.O. du 11 Janvier 2003)
Nouvelle référence de l'association : W851000514
N°de SIRET : 499 923 985 00018

Siège social : Forum des associations, 85400 Luçon (Vendée)